



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44
Du 15 Septembre 2017**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BELFORT Dominique ; BENGUELLA Sylvie ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JUPILLE Gérard ; SALVI Thierry

Absent : BONVALOT Pascal

Absents excusés :

**JACOLET Bernard avec procuration à DUCROUX Séverine
MENETRIER Nathalie,
MILLET Catherine avec procuration à CULOT François-Xavier
MUSIAUX Marie-Pierre**

Secrétaire de séance : BENGUELLA Sylvie

La séance est ouverte à 20h35mn

Mission d'Assistance avec l'Office National des Forêts

Le maire remercie monsieur BAU, agent de l'Office National des Forêts, en charge de la gestion du patrimoine forestier communal. Monsieur Bau explique aux conseillers ce qu'est la vente de gré à gré. Il s'agit de vendre les produits des parcelles citées ci-dessus aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs locaux. Cet engagement permet d'assurer de la matière première pour un bon fonctionnement de ces entreprises acheteuses de bois et, dans un même temps, une garantie de travail pour les employés.

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour la vente de gré à gré des produits en provenance des parcelles 2-3-13-20af-29-26af-62r-63r-68-11-49-50 de la forêt communale.

Travaux « Place de la Mairie »

Le Maire rappelle qu'un Appel d'Offres pour les travaux de réhabilitation de la place de la mairie était paru sur les journaux officiels le 27 juin 2017 avec, pour date limite de remise des offres, le 31 juillet 2017. Il fait donc part des propositions retenues par la commission d'Appel d'Offres et du Maître d'œuvre le cabinet d'études Au-delà du Fleuve.

Le maire précise que ce marché était divisé en trois lots et que la commission d'Appel d'Offres n'a fait que de noter les montants donnés par les entreprises, la notation technique étant prescrite par le Maître d'Œuvre.

Lot n°1 : Terrassements, VRD et signalisation

Estimation globale : 138 417,00€ HT

Deux entreprises ont répondu : l'entreprise COLAS et l'entreprise CLIMENT

- 1) Entreprise **COLAS** pour un montant de 109 598,50 € HT
Note globale obtenue : 86/100
- 2) Entreprise **Climent** pour un montant de 167 591,85 € HT
Note globale obtenue : 67.92/100

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise **COLAS**

Lot n°2 : Pavage, béton, maçonnerie, métallerie, espaces verts et mobilier

Estimation globale : 193 875,00€ HT

Quatre entreprises ont répondu : FCE, ALBIZIA, DUC et PRENEUF, TECHNOVERT

- 1) Entreprise **FCE** pour un montant de 221 711,00€ HT
Note globale obtenue : 72.40/100
- 2) Entreprise **ALBIZIA** pour un montant de : 191 464,50€ HT
Note globale obtenue : 74/100
- 3) Entreprise **Duc et PRENEUF** pour un montant de : 194 946,77€ HT
Note globale obtenue : 79.72/100
- 4) Entreprise **TECHNOVERT** pour un montant de : 197 922,39€ HT
Note globale obtenue : 77.49/100

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise **DUC et PRENEUF**

Lot n°3 : Restauration de la fontaine et intervention artistique

Le Maire informe qu'il n'y a eu aucune réponse pour le lot 3. La commission d'Appel d'Offres l'a donc déclaré infructueux et demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision.

Le conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

Cependant il est possible, au regard de l'article 30 du décret n° 2016-360 et l'article 23 du décret n° 2016-361, de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise de concurrence.

Un devis a été demandé à madame Anne GERARD-BENDELE restauratrice de sculptures.

Le devis se présente en deux parties, une pour la restauration de la fontaine et une pour une création de décor du pourtour de la fontaine.

1) Rénovation de la fontaine pour un montant de : 53 227,00€ HT

2) Pourtour de la fontaine pour un montant de : 24 400,00€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

Bâtiment du Tennis Club de Rougemont

Le Maire informe qu'un seul cabinet d'étude a répondu à l'appel d'offres paru le 29 juin 2017 pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du bâtiment cité en objet.

Il s'agit du cabinet d'étude ACE BT2 pour un montant de 8 500,00€ HT.

Le Maire précise que cette opération est subventionnée à 80% par le Conseil Départemental.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de retenir le cabinet ACE BT2

Embauche de madame Gauron Evelyne

Le Maire informe que madame Musiaux ne fait plus partie du personnel communal. Durant sa maladie, c'est madame Gauron qui a assuré son remplacement à la mairie.

Par ailleurs, il informe que madame Kuka qui assurait le ménage de la salle des fêtes a présenté sa démission pour des raisons personnelles.

Le maire propose d'embaucher madame Gauron Evelyne en remplacement des deux personnes précitées.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Convention avec la Société Protectrice des Animaux

Comme chaque année, le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention et de verser une somme forfaitaire de 0,35 centimes par habitants.

(0,35€ x 1250= 437,50 euros)

FLS, Fonds Solidarité Logement et FFAD, Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Comme chaque année, le maire rappelle que la commune est sollicitée par le Conseil départemental au titre de l'action publique en faveur du droit à un logement décent et du soutien aux ménages en difficulté dans leur projet immobilier. Les calculs sont les suivants :

- FLS : 0,30€ par nombre d'habitants soit (0,30€ x 1250= 375,00€)

- FAAD : 0,61€ par nombre d'habitants soit (0,61€ x 1250= 762,50€)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa participation au FLS et au FAAD

Vente d'eau potable à la commune de Tournans

Le Maire explique que la commune de Tournans s'est trouvée sans eau potable. De ce fait, la préfecture nous a demandé si la commune de Rougemont avait une réserve suffisante et si elle était en capacité de dépanner la commune concernée. Ne subissant aucun problème de réserve d'eau, notre commune a donc livré 20m³ d'eau potable.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un prix de vente du m³ mais auparavant, il précise que la livraison est à la charge de la commune de Tournans. Il propose le prix de 0.60€ par m³ vendu ; c'est également le prix que nous appliquons lors de la vente d'eau au Syndicat Rougemont Est.

(0.60€ x 20 m³ = 12 €)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Achat de la parcelle AL187

Le maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle ZH106 d'une surface de 63a 09m². Cette dernière offre la possibilité de construire plusieurs résidences mais actuellement le chemin dit « des Chenevières » qui le dessert n'a pas une entrée facile depuis la Route de Cuse. La solution serait de créer un nouvel accès depuis la Route de Gouhelans par la parcelle AL187.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 15€ le m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Fenêtres de la Mairie et du logement communal de Chazelot-Montferney.

Le Maire informe que le PETR du Doubs Central a été mandaté pour la gestion des Contrats d'Economie d'Energie. Il propose de prendre à sa charge tous les matériaux consistant à réaliser les économies d'énergie. Exemple, fenêtre, isolant.

Le Maire précise bien que la main d'œuvre n'est pas prise en compte.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à demander un devis pour le changement des fenêtres de la Mairie et la Maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, un devis pour les fenêtres de l'appartement communal de Chazelot-Montferney.

Convention avec l'Association Culturelle du Pays de Rougemont

Pour que puissent avoir lieu les cours de dessin et de couture, le maire rappelle que des travaux ont été réalisés en régie dans l'ancienne maison dite « Combette » appelée aujourd'hui « La Maison des Rubribambins ». Avant que l'ACPR ne prenne possession de ce lieu, le maire demande aux conseillers que soit établie une convention. Dans cette dernière,

devra impérativement être mentionné le fait que l'électricité et le ménage seront à la charge de l'association. La 3^{ème} Adjointe Séverine Ducroux se charge d'établir cette convention.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Divers

Comité des Fêtes : Le Maire rappelle que le comité des fêtes est une commission de la commune. Il informe que la conseillère, Laurence Artaux, a démissionné de son poste de trésorière et précise que, comme cela est mentionné dans les statuts du Comité des Fêtes, il est obligatoire qu'elle soit remplacée par un élu. De plus, le maire demande que les comptes soient présentés au conseil municipal lors du vote des budgets.

Le 1^{er} Adjoint et Président du Comité des Fêtes Martial Bouvard est chargé de trouver une ou un remplaçant et de préparer la présentation des finances du Comité des fêtes.

Solidarité : La Conseillère Municipale, Dominique Belfort, demande que la commune puisse organiser une action de solidarité envers les victimes de l'Ouragan Irma. Elle propose le calcul suivant 1€ par nombre d'habitants soit (1€ x 1250 habitants = 1 250 €).

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Bal : La 3^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, signale que le bal revient durant le mois d'octobre. Une réunion a déjà eu lieu avec le nouveau propriétaire et les associations volontaires pour organiser la buvette.

La séance est terminée à 22h20mn

Prochaine réunion
Vendredi 20 octobre 2017 à 20h30